

Règlement Prix ICART 2013

1. Objet du concours : créé en 2008, le Prix ICART cherche à promouvoir des jeunes artistes encore inconnus du public

2. Cible : le concours s'adresse à tout artiste plasticien français ou travaillant en France âgé de moins de 35 ans

3. Organismes : le concours est organisé par les étudiants en MBA 1 Marché et Commerce International de l'Art de l'ICART

4. Modalités : tout médium est accepté (art numérique, dessin, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, etc.)

5. Pièces à fournir : les candidats doivent adresser leur CV, les reproductions des trois travaux présentés, accompagnés d'une fiche technique par œuvre (date, dimensions, matériaux etc.) et d'une note de synthèse expliquant leur démarche à **prixicart2013@gmail.com**

6. Fonctionnement du concours :

- Chaque candidat présente trois œuvres dans son dossier de candidature
- Dix candidats sont sélectionnés par une commission composée d'étudiants de l'ICART
- Une œuvre par artiste est choisie pour l'exposition à l'Espace Pierre Cardin le lundi 14 janvier 2013
- A l'issue du concours, un jury composé d'acteurs majeurs du monde de l'art désigne le lauréat du Prix ICART 2013

7. Récompense : le lauréat aura le privilège d'être exposé dans une galerie d'art parisienne

8. Calendrier : dimanche 25 novembre 2012 : **DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Lundi 14 janvier 2013, Espace Pierre Cardin :

17h-20h : exposition des 10 candidats et délibération du jury

20h-22h : désignation du lauréat & cocktail

Printemps 2013 : exposition du lauréat dans une galerie parisienne

9. Organisation-logistique : les candidats sélectionnés assurent le transport de leurs œuvres jusqu'à l'Espace Pierre Cardin. Aucun frais ne sera pris en charge par les organisateurs

10. Responsabilité : la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de vol, dégradation ou autre désagrément.

NB : Le règlement peut être sujet à modification sans préavis.